



Règlement du Concours 2018

Trophée Pierre Pulvé.

Premiers pas en couples de Sonneurs

But du concours :

Mise en valeur d'un jeune musicien dans sa pratique instrumentale et sa sensibilité musicale.

Organisation :

Article 1 – Le concours est organisé par le Festival de Cornouaille.

Article 2 – La date et le lieu du concours sont indiqués sur le site Internet du Festival de Cornouaille et sur les programmes et dépliants.

Conditions de participation :

Article 3 – Le concours est ouvert aux couples de sonneurs utilisant la bombarde et le biniou koz ou la bombarde et la cornemuse de type écossais, toutes tonalités.

Article 4 – Le concours s'adresse aux jeunes sonneurs qui n'ont jamais participé à un concours en couple, ils seront **accompagnés par un compère expérimenté** qui, lui, ne sera pas jugé. Le classement désignera les meilleurs talabarders, meilleurs joueurs de biniou koz et meilleurs joueurs de grande cornemuse.

Déroulement du concours :

Article 5 – Le concours comprendra 2 épreuves séparées qui donneront lieu à un classement général :

- Marche et mélodie enchaînées (l'ordre est au choix des musiciens).
- Danse.

Article 6 – Le répertoire sera composé de musique traditionnelle provenant des terroirs de Basse ou Haute Bretagne.

Article 7 – La durée de chaque suite sera comprise entre 3 et 6 minutes.

Article 8 – Le concours ne sera pas sonorisé.

Dotation du concours :

Article 9 – Le concours est doté de lots divers pour chaque épreuve ainsi que pour le classement général.